MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ECO-EXEMPLAIRE DANS LES COMMUNES DU SICED BRESSE NORD

Siced Bresse Nord

Auteur :

la Croix
71310 Serley
Voir le site internet
Jordan Bordignon
j-bordignon@orange.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le SICED Bresse Nord possède 46 communes avec 29 754 habitants dans un milieu rural dispersé. Notre programme de prévention propose une charte éco-exemplaire aux communes souhaitant mettre en place des actions en faveur de la réduction des déchets. Elle a été créée suite à des caractérisations qui ont montré la présence de différents types de déchets : des déchets de papier, des déchets liés aux pots de fin de réunion, des déchets verts, du gaspillage au sein des cantines, et des déchets nocifs (nettoyage + désherbants). Pour toucher au plus près les ménages, cette charte est uniquement applicable dans les bâtiments communaux (mairies, écoles, associations,...) et se présente sous 5 axes : trier, acheter durable, réduire/ne pas gaspiller, Informer/sensibiliser/former, et la prévention qualitative.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La démarche proposée à pour objectif :

- De montrer l'exemple, être crédible pour communiquer auprès des ménages et des élèves.
- De réduire la quantité de déchets produits par les communes et les établissements scolaires.

Objectif chiffré :

- 23 communes sur 46 engagées à la fin du programme local de prévention des déchets.

En projet : organiser une réunion avec uniquement les communes engagées pour créer un réseau dynamique.

Résultats quantitatifs

16 communes engagées dans une démarche éco-exmplaire, ce qui représente 29 % des habitants.

Résultats qualitatifs

De nombreuses actions réalisées depuis 2012 :

- compostage en salle des fêtes.
- Compostage en restauration scolaire.
- Réduction des déchets papier en mairie.
- Mise en place du tri des déchets en école, en mairie, et en salle des fêtes.
- Réunion Publique sur la prévention, le compostage, et le paillage pour la population.
- Formation des élus, des employés, et des ménages sur le compostage.
- Remplacement des produits d'entretiens habituels par des produits éco-responsables.
- Animation pressage de pomme en plein air.
- Animation auprès des élèves sur le compostage, le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets plastiques...
- Communication dans la presse locale, et les bulletins municipaux.
- Organisation d'une table ronde : les communes ont pu exposer leurs actions devant des communes non engagées afin de donner l'envie.

MISE EN OEUVRE

Planning

2011 : Engagement du SICED dans un programme local de prévention.

2012 : Création et validation de la Charte éco-exemplaire et ses 5 axes.

Procédure de mise en place de la charte dans une commune:
1) Un premier temps est consacré à une rencontre entre le SICED et les élus de la commune.
2) Établir une caractérisation des ordures ménagères dans les différents bâtiments communaux.
3)Suite à la caractérisation, le SICED rédige un rapport sur les actions à mettre en place pour réduire les déchets.
4) Lors du conseil communal, les élus épluchent ce rapport et choisissent les actions qu'il veulent mettre en avant avec la signature de la charte éco-exemplaire.

2013 à 2015 : mobilisation des communes souhaitant s'inscrire dans une démarche éco-exemplaire avec rappel dans différentes Assemblées Générales du SICED Bresse Nord.

2015 : 16 communes adhérentes et organisation d'une table ronde des communes engagées.

Moyens humains

- Un chargé de Prévention des déchets (0,2 ETP)
- Un maître Composteur (0,3 ETP)

Moyens financiers

- Des autocollants rappelant les consignes de tri.
- Temps du chargé de prévention.
- Temps du maître composteur.
- Matériel pour la réalisation des animations, des affiches de communication.
- Balance pour faire les pesées de déchets.

Moyens techniques

- Des outils de sensibilisation : les panneaux du Conseil Départemental, une mallette pédagogique, des guides méthodologiques, des affiches.
- Des supports d'animations et de formations créés par le SICED.
- Des composteurs.
- Des gâchimètres.
- Un broyeur.
- Un pèse personne.

Partenaires mobilisés

- Conseil Départemental de Saône-et-Loire.
- ADEME.
- Les habitants.
- Les établissements scolaires.

- Les associations.
- Les élus (maires et délégués).
- Les employés communaux.
- Les guides composteurs.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'action est reproductible dans n'importe qu'elle collectivité. Mais cela demande beaucoup de temps (rencontre avec les élus, caractérisations à faire...). Un chargé de prévention et un maître composteur sont indispensables à la réussite de l'action.

Recommandations éventuelles

La réussite de l'opération repose sur un travail d'écoute, de rigueur, et d'organisation. Ne pas hésiter à contacter les mairies afin de s'intégrer dans les conseils communaux et ainsi présenter la charte éco-exemplaire. Et, courant l'année, il faut relancer les communes non engagées régulièrement, soit par une lettre, un mail, ou un appel téléphonique.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | EMPLOYE | MENAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Janvier 2016

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté